

Œ U V R E S  
PHILOSOPHIQUES  
ET POLITIQUES

D E

THOMAS HOBBS.

---

*T O M E S E C O N D.*

---



Œ U V R E S  
PHILOSOPHIQUES  
ET POLITIQUES

*D E T H O M A S H O B B E S :*

T O M E S E C O N D ,

CONTENANT le Corps Politique & la Nature  
humaine.

---

*A N E U F C H A T E L ,*

De l'Imprimerie de la Société Typographique.

---

1 7 8 7.





LE  
LIBRAIRE  
AU LECTEUR.

*LECTEUR*, si vous considérez ce Livre par le Volume, vous trouverez sans doute que c'est fort peu de chose, j'en demeure moi-même d'accord avec vous : mais si vous prenez la peine d'en bien peser le mérite, je suis assuré que vous l'estimerez au-delà des *Œuvres d'Homère*, que le grand Alexandre jugea dignes d'être logées dans le riche Parfumeur du Roi des Perses. Si vous êtes assez civil, & assez obligeant pour vous en remettre à mon jugement, je vous dirai en peu de mots l'estime que vous en devez faire. Il faut que vous en fassiez état, quand vous n'y seriez porté

par d'autre motif que par celui de la civilité, puisque c'est l'ouvrage d'un Etranger, qui passe aujourd'hui pour le plus grand homme que connoisse tout le Septentrion. Vous êtes obligé de le lire, non seulement pour votre honneur, mais pour votre propre intérêt, puisqu'il montre le devoir aux Souverains de même qu'aux Sujets, & qu'il apprend à tous les hommes en général de quelle maniere ils doivent se gouverner, pour jouir d'un repos assuré, & dans les siècles du Monde, & dans les siècles de l'Eternité. S'il ne paroît pas avec cette pompe de langage que vous pourriez rencontrer ou dans une Histoire ou dans un Roman, ou dans une Comédie, ne croyez pas pour cela qu'il en soit moins bon : encore que le Traducteur ne soit pas né sous notre climat, sa traduction ne laisse pas pourtant d'être légitime. Sachez qu'elle est du style qu'elle doit être, c'est-à-dire, pure & simple ; & qu'en des matieres comme celles dont traite ce Livre, la naïveté y est plus requise que l'éloquence. Tous les ouvrages qui jusqu'à présent sont sortis de la

plume de cet excellent Auteur , sont des chefs-d'œuvre je l'avoue : mais je veux vous avertir en particulier , qu'il n'a jamais réussi avec plus de bonheur & plus d'adresse , qu'il a fait dans le Traité que je vous présente maintenant de sa part. Il s'est vraiment surpassé lui-même , il n'a jamais rien fait de si accompli. La Politique n'a jamais rien vu ni de si beau ni de si juste. La Philosophie n'a jamais donné de plus saints enseignemens , & je vous puis dire sans flatter cet illustre , que si vous négligez ce Livre , vous négligez vous-même , & vous déclarez en même tems votre propre ennemi. En le méprisant , vous méprisez les moyens de vous rendre honnête homme , & votre discourtoisie ne vous rendra pas moins blâmable dans l'opinion des hommes bien sensés , qu'un aveugle égaré dans les précipices , lequel refuseroit de donner la main au clairvoyant qui s'offre de le tirer du danger , & de le mettre dans le chemin , qui , le peut conduire au lieu de son repos. Montrez-vous donc curieux d'acquérir une chose qui vous est si utile ,

#### iv LE LIBRAIR AU LECTEUR.

*Et dont vous pouvez tirer des secours si nécessaires pour votre conduite. Lisez ce Livre avec attention, profitez de ses conseils, éclairez-vous l'esprit avec la lumière de sa doctrine, Et croyez en même tems qu'en vous l'offrant je considère plus les avantages que vous en pouvez tirer, que mon propre intérêt.*



DU

# D U C O R P S P O L I T I Q U E.

---

## CHAPITRE PREMIER.

I. Les hommes sont égaux par nature. II. Par l'ambition & par la vaine gloire ils sont poussés à ne vouloir aucune égalité entre eux. III. Ils sont enclins à se provoquer les uns les autres par des comparaisons. IV. A s'attaquer les uns les autres. V. Définition de droit. VI. Celui qui a droit à la fin , a droit aux moyens. VII. Chacun dans l'état de nature est juge de soi-même. VIII. La force de chacun est pour soi & non pour les autres. IX. Chacun par nature a droit sur toutes choses. X. Définition de la guerre & de la paix. XI. Les hommes dans l'état de nature sont dans un état de guerre. XII. Dans l'inégalité manifeste , la force est le droit. XIII. La Raison conseille la paix.

I. **D**ANS un Traité de la nature humaine ; imprimé depuis quelque temps , j'ai parlé amplement de la nature de l'homme , laquelle est contenue dans les puissances naturelles de son corps & de son esprit , qui peuvent être toutes comprises eu ces quatre , la force du corps , l'expérience , la raison , & la passion.

II. Dans celui-ci il ne sera pas hors de propos de considérer en quel être de sûreté la nature nous a mis , & quels moyens elle nous a laissés de nous défendre contre l'attaque & la

## 2. DU CORPS POLITIQUE.

violence. Et premièrement si nous considérons combien il y a peu de différence entre la force & la sagesse des hommes faits, & avec quelle facilité le moindre, soit qu'il le soit en esprit ou en force, ou en toutes ces deux choses, peut entièrement abattre & détruire les puissans, puisqu'il ne faut pas beaucoup de force pour ôter la vie à un homme : delà nous pouvons conclure que les hommes considérés dans l'état de nature, doivent s'estimer égaux, & quiconque ne demande point davantage que cette égalité, doit passer pour homme modéré.

III. D'un autre côté si nous considérons la grande différence qu'il y a entre les hommes, & la diversité de leurs passions, les uns étant ambitieux & voulant toujours avoir le dessus & être les maîtres des autres, non seulement lorsqu'ils sont les plus forts, mais même lorsqu'ils sont les plus foibles, il faut nécessairement avouer que ceux qui sont modérés, & qui ne désirent que l'égalité de nature, seront toujours exposés à l'attaque & à la violence des autres, qui feront tous leurs efforts pour les soumettre à leur puissance & à leur tyrannie, d'où naîtra une crainte réciproque & une défiance universelle parmi les hommes.

IV. D'ailleurs puisque nous voyons que les hommes sont portés par leurs passions naturelles à se choquer les uns les autres, chacun ayant bonne opinion de soi, & ne voulant pas voir ce qu'un autre a de bon ; il s'ensuit de route nécessité qu'ils doivent s'attaquer les

uns les autres par des paroles injurieuses , ou par quelqu'autre signe de mépris & de haine , laquelle est inféparable de toute comparaison , jusqu'à ce qu'à la fin ils en viennent aux mains , pour terminer leur différent , & savoir qui sera le maître par les forces du corps.

V. Davantage , considérant que les appétits & les désirs de plusieurs hommes les portent tous à vouloir & à souhaiter une même fin , laquelle quelquefois ne peut être ni possédée en commun ni divisée , il s'ensuit que le plus fort en jouira tout seul , & qu'il faudra décider par le combat , qui sera le plus fort. Ainsi la plus grande partie des hommes sans aucune assurance d'avoir le dessus , néanmoins soit par vanité , soit par des comparaisons , soit par passion , attaque ceux qui sans cela seroient contens d'être dans l'égalité de nature.

VI. Puisque par une nécessité naturelle tous les hommes sont portés à désirer l'acquisition du bien , & la fuite du mal , mais sur tout , la fuite de cette terrible ennemie de la nature la mort , de laquelle nous n'attendons rien moins que la perte de toutes nos puissances , & la plus grande des peines corporelles , il n'est pas contre la raison que chacun fasse tout son possible pour garantir son corps & ses membres de la mort , & des peines qui l'accompagnent : & ce désir naturel de se conserver , c'est ce qu'on appelle droit , ou en latin *Jus* , qui est une innocente liberté de se servir de son pouvoir & de la force naturelle. C'est donc

#### 4 DU CORPS POLITIQUE.

par un droit de nature que chacun peut employer tout son pouvoir & toutes ses forces à la conservation de sa vie & de ses membres.

VII. Si un homme a droit à la fin, & s'il peut avec justice conserver sa vie, parce que la fin ne peut pas être acquise sans les moyens, c'est-à-dire sans les choses nécessaires à la fin, il s'ensuit qu'il n'est pas contre la raison, ni par conséquent contre le droit, qu'il se serve de tous les moyens nécessaires pour la conservation de son corps.

VIII. Chacun par droit de nature est juge de la nécessité des moyens, & de la grandeur du danger où il se trouve, car si c'est contre la raison que je sois moi-même juge de mon danger, il est raisonnable qu'un autre en soit juge. Mais la même raison qui fait un autre juge des choses qui me touchent, me fait aussi juge de ce qui le touche, & par conséquent j'ai droit d'être juge de sa sentence, & ai droit de voir si elle est pour mon bien ou non.

IX. Comme chacun par droit de nature doit se servir avec droit de son jugement pour son profit & son avantage, aussi emploie-t-on avec droit la force, la science, & l'art, lorsqu'avec droit on s'en sert pour soi-même : autrement un homme n'auroit pas droit de se conserver.

X. Chacun par droit de nature a droit sur toutes choses : je veux dire qu'il a droit de faire tout ce qu'il voudra, & à qui il voudra, de posséder & jouir de toutes choses dont il

voudra & pourra jouir. Car puisque toutes les choses qu'il veut, lui doivent être bonnes selon son jugement, à cause qu'il les veut, & qu'elles peuvent en quelque rencontre contribuer beaucoup à sa conservation, ou en effet seulement dans sa pensée, & puisque dans le huitième article nous l'avons fait juge de tout ce qu'il voudra, il s'ensuit que toutes choses peuvent être faites par lui avec droit : c'est pourquoi il est très vrai que la nature a donné tout à tous. De sorte que le droit & l'utile ne font qu'une même chose : si ce n'est que le droit de tous les hommes sur toutes choses n'est en effet non plus considérable que s'ils n'avoient droit sur rien. Car il y a fort peu d'avantage d'avoir droit sur une chose, lorsqu'un autre aussi fort ou plus fort que soi, a le même droit.

XI. Nous voyons donc qu'à cette inclination naturelle qu'un chacun a d'offenser un autre, on doit encore ajouter le droit d'un chacun sur toutes choses, lequel fait qu'un homme attaque avec le même droit, avec lequel un autre lui résiste, & que par ce moyen les hommes vivent dans une perpétuelle méfiance, tâchant de se prévenir & de se surprendre. L'état des hommes dans cette liberté naturelle, est l'état de guerre : car la guerre n'est autre chose que le temps dans lequel la volonté & l'effort d'attaquer & de résister par force, est par paroles ou par actions suffisamment déclaré. Le temps qui n'est pas la guerre, c'est ce qu'on appelle paix. A 3

## 6 DU CORPS POLITIQUE.

XII. L'état de guerre étant tel que par lui le genre humain est détruit , & que les hommes s'entre-tuent , comme nous le favons , tant par l'expérience des nations sauvages qui vivent aujourd'hui , que par les histoires de nos ancêtres , les anciens habitans de l'Allemagne & des autres régions , où nous trouvons que quoi qu'ils soient aujourd'hui civilisés , le peuple néanmoins y est en petit nombre , qu'il y vit très-peu de temps , & qu'enfin il y est privé des avantages & des biens de la vie , que la société civile & la paix ont accoutumé d'apporter ou d'inventer. Celui qui désire vivre dans cet état , dans cette liberté & dans ce droit de tous sur toutes choses , se contredit lui-même ; d'autant que chacun par une naturelle nécessité souhaite son bien , auquel cet état est sans doute contraire , car nous supposons une attaque & une violence égale , & capable de perdre l'un & l'autre parti.

XIII. Puisque le droit de nous défendre à notre discrétion & selon notre pouvoir , vient du sang , & que le danger vient de l'égalité qu'il y a entre les forces des hommes , on peut très-justement empêcher & prévenir cette égalité , pour ne se trouver pas dans le danger & dans la nécessité de se battre. Un homme donc qui a un autre en son pouvoir , a droit par l'avantage qu'il a , de prendre toutes les précautions qu'il voudra pour s'en assurer à l'avenir. Celui-là donc qui a déjà vaincu son ennemi , celui qui a en sa puissance & à

sa disposition un autre qui ne peut pas lui résister par la foiblesse de son âge ou de ses forces, peut par le droit de nature prendre de lui toutes les assurances qu'il jugera nécessaires pour l'avoir à l'avenir en sa disposition & en son pouvoir. Car puisque nous voulons toujours notre sûreté & notre conservation, nous nous opposons manifestement à cette volonté & à cette intention que nous avons si volontairement. Nous laissons aller notre ennemi & lui permettons de reprendre ses forces, dont il peut ensuite se servir pour nous combattre. On peut aussi inférer de ces choses, que celui à la force duquel on ne peut pas résister, a dans l'état de nature le droit de faire tout ce que bon lui semble.

XIV. Mais puisque supposé l'égalité des forces, & des autres facultés, & puissances naturelles des hommes, personne ne peut se conserver long-temps durant qu'il sera dans l'état de guerre, la raison conseille à un chacun de se porter à la paix, suivant l'espérance qu'il en peut avoir, de faire tout ce qui peut servir à son acquisition, & enfin de se fortifier & défendre contre l'attaque de ceux dont il ne peut pas l'attendre.

## CHAPITRE II.

- I. La Loi de nature ne consiste pas dans le consentement commun des hommes, mais dans la raison.
- II. C'est une loi de nature que chacun cède le droit qu'il a sur toutes choses.
- III. Qu'est-ce que céder